

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional**  
**« Virement de crédits de chapitre à chapitre »**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 15% des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel. La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche.

Depuis l'envoi de la convocation à la session du 17 décembre 2020, il a été procédé dans le cadre de l'exercice 2020 aux transferts de crédits suivants, au sein de la section de fonctionnement :

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
931 – Formation professionnelle et apprentissage	317		2 320 000 €
932 - Enseignement	311	7 500 €	
937 - Environnement	501	245 030 €	
938 - Transports	209		245 030 €
939 – Action économique	311	2 312 500 €	
943 – Opérations financières	9023	250 000 €	
945 – Provisions et opérations mixtes	9023		250 000 €

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de ces écritures, qui résultent de décalages dans les dates prévisionnelles des paiements.

Les programmes faisant l'objet d'une diminution en 2020 sont simplement reportés à 2021, les autres se voyant accélérés.

Comme il l'a déjà exprimé, le CESER apprécierait l'inscription de quelques lignes pour expliquer ces décalages.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Virement de crédits de chapitre à chapitre

Nombre de votants : 93

Ont voté pour l'avis du CESER : 92

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Franck PELLERIN (personnalité qualifiée)

**Adopté à l'unanimité**